

Le Mot du Conseil Municipal

ANIMAUX DOMESTIQUES

Nos chats sont de plus en plus la cible de personnes malveillantes. Il est malheureusement fréquent de retrouver un chat tué.

Qui peut faire de tels actes ?

Pensez que derrière chaque chat il y a une famille qui aime son animal de compagnie, un enfant qui attend le retour de son petit compagnon.

Nous espérons vous avoir sensibilisé.

NOS ASSOCIATIONS

Nos associations sont impatientes de pouvoir reprendre leurs activités d'avant COVID. Elles sont en sommeil et préparent la reprise.

Vous n'avez pas oublié qu'elles nous apportent la vie, la convivialité, la joie d'être ensemble, le partage et la confiance en tous.

Vous avez hâte, nous aussi.

Dès que cela sera possible la municipalité établira avec vous le nouveau programme des festivités.

PLANTATIONS

Le Parc de l'Avesnois recherche des agriculteurs ou propriétaires fonciers qui ont des projets de plantations sur terrains agricoles.

Le Parc de l'Avesnois vous propose un accompagnement technique pour le choix des essences, la localisation et des préconisations.

La recherche de financement fait également partie de l'accompagnement du Parc ainsi que la mise en œuvre du projet.

Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez le Parc naturel régional de l'Avesnois :

Monsieur MARACHE 03 27 77 52 63 / stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com ou

Monsieur TRANNOY 03 27 84 65 91 jeremy.trannoy@parc-naturel-avesnois.com

FUITES D'EAU

Le relevé des compteurs d'eau est terminé. Nous constatons une baisse générale des consommations. Chacun semble responsable dans l'économie de cette ressource qui peut devenir rare en été.

Merci aux riverains pour leur réactivité lorsqu'ils détectent une fuite d'eau dans le réseau.

Plus vite elle nous est signalée et plus rapide est la réparation.

LIVRET D'ACCUEIL

Vous trouverez avec ce flash info le nouveau livret d'accueil.

Il est distribué à chaque habitation Bodicienne et sera remis à chaque nouvel arrivant jusqu'à la prochaine édition.

Il vous fait découvrir votre village, à utiliser sans modération.

« La où se trouve une volonté, il existe un chemin » Winston Churchill

DIMANCHE 21 MARS

«Team Bousies» pour organiser en toute sécurité le prix du Printemps (course cycliste) de 12 h 00 à 17 h 45,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des coureurs cyclistes, et faciliter le déroulement de la course dans le village.

Considérant la période de Covid-19, avec un couvre-feu à 18 h00, la manifestation ne pourra dépasser 17 h 45.

L'arrêt et le stationnement sur la chaussée seront interdits sur le circuit de 7 kms 300 sur les rues René Ruelle, de Landrecies, pour sortir de Bousies et rue de Robersart, rue Victor Hugo, rue Neuve, rue des fusillés et rue Pasteur pour entrer dans Bousies. Sur le circuit de 1 km 900 les rues René Ruelle, Robersart, Victor Hugo, Neuve, Fusillés, et Pasteur, pendant la durée de la course.

ANNULÉ

MERCREDI 31 MARS

Don du sang à la Salle des Fêtes de Bousies

Médecin de garde

En cas d'urgence faites le 03.20.33.20.33

PERMANENCES

Monsieur le Maire le 9 et 23 mars de 17 h 00 à 17 h 30,

M. JACQUINET Thierry Commission Finances, Sécurité, flash-info, sur rendez-vous,

Mme VINCENT Nathalie Commission communication, intercommunalité, associations, sur rendez-vous,

M. LENOIR Jean-Michel Commission Jumelage, affaires sociales et espaces communaux, sur rendez-vous,

Mme BRIATTE-FLAMENT -Aurélie Commission écoles, jeunesse et culture, sur rendez-vous.

Mr DARRAS Didier Voirie Bâtiment Logements Travaux Environnement, sur rendez-vous.

Permanences sur Rendez-vous

Consultation des Nourrissons sur rendez-vous au 03.59.73.16.50 local PMI

Assistante sociale 03.59.73.16.50

CRAM « **CARSAT** » au 39.60

Retraite complémentaire 08.20.20.01.89.

BUS BLEU service public 03.59.73.18.20 ou avesnois.franceservices@lenord.fr

Obligation du port du masque dès 11 ans en agglomération dans l'ensemble du département du Nord à compter du vendredi 5 mars 2021.

La situation sanitaire continue de se dégrader dans le département du Nord. Sur les 7 derniers jours, 339 personnes pour 100 000 habitants ont été contaminées par le virus de la Covid-19 alors que ce taux d'incidence était de 130 nouveaux cas pour 100 000 habitants il y a un mois. Par ailleurs, le nombre de clusters actifs a augmenté de 22 % en une semaine dans le département pour atteindre 147 clusters au 1er mars.

L'évolution des indicateurs sanitaires a conduit Michel Lalande, préfet du Nord, à prendre des mesures fortes et notamment à étendre à plusieurs reprises l'obligation du port du masque dans le Nord afin de lutter activement contre la transmission du virus.

Si le port du masque était d'ores et déjà obligatoire dans un grand nombre d'espaces publics, le préfet a arrêté ce jour l'extension de l'obligation du port du masque dès l'âge de 11 ans à partir du vendredi 5 mars 2021 :

- **à toutes les agglomérations du Nord, c'est-à-dire entre le panneau d'entrée et de sortie des communes du département ;**

- aux lieux de promenades fréquentés (la plage, les espaces verts urbains, les plans d'eaux...);

- aux abords des équipements situés en dehors des agglomérations (centres commerciaux, établissements scolaires, terrains de sports...).

L'obligation du port du masque sur la voie publique s'applique à tous, dès 11 ans. Néanmoins, Michel Lalande, préfet du Nord, a pris la décision d'accorder une tolérance aux cyclistes et aux personnes qui se livrent à une activité sportive intense.

Le préfet en appelle à la responsabilité de chacun : le port du masque doit devenir un réflexe aussi longtemps que le département sera concerné par la circulation du virus.

Porter le masque, c'est se protéger et protéger les autres. Garantir la sécurité sanitaire de tous doit être la priorité de chacun. Par conséquent, cette décision pourra faire l'objet d'une révision en fonction de l'évolution des indicateurs départementaux.